



Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du samedi 13 mars 2021

Affiché le 17 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de votants	29

Les membres du conseil municipal de la commune du VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 05 mars 2021, se sont réunis à l'espace culturel « Marcel Pagnol », quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, le 13 mars 2021.

Le secrétaire de séance était Monsieur LEJEUNE Jean-Marie.

- : - : - : - : - : -

PREAMBULE

INSTALLATION DE MADAME AIDA M'BAYE EN REMPLACEMENT DE MADAME MONIQUE PORCHER

Madame Monique PORCHER, conseillère municipale, a fait part à Monsieur COLLAS, Maire, par courrier en date du 26 janvier 2021, de sa démission du conseil municipal.

Madame Aïda M'BAYE a été sollicitée pour la remplacer et siéger à sa place, laquelle a fait connaître son accord, par écrit, le 02 février 2021.

A – AFFAIRES GENERALES

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2021.

II – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : COMPLEMENT

**Le conseil municipal
A l'unanimité,**



ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal complété par les deux points sollicités par les élus n'appartenant pas à la majorité municipale, à savoir :

- La mise à disposition d'un local
- Le droit d'expression sur les supports de communication de la commune.

III - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL DE L'EURE POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENT

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

EMET un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG 27,

APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et, éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG27,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure et, éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG 27,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG 27, seront autorisées après avoir été prévues au budget communal.

IV - ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE COORDONNE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE (S.I.E.G.E.)

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le S.I.E.G.E. pour les besoins de la collectivité, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement pour ce qui concerne :

- Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA
- Les contrats relatifs aux installations d'éclairage public.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le S.I.E.G.E.,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.



**V - CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » -
PONT DE L'ARCHE/GAILLON/LE VAL D'HAZEY**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

ACCEPTE la conclusion de la convention d'adhésion relative au programme « Petites Villes de Demain » et les premières actions recensées relevant des compétences communautaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant sauf modification substantielle

**VI - COMITE TECHNIQUE : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 20-08-06-2020**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE le retrait de la délibération du conseil municipal n° 20-08-06-2020 au motif que pour les comités techniques placés auprès des collectivités [...] les membres de ces comités représentant la collectivité sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité et non par le conseil municipal.

**VII - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL : RETRAIT
DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-08-06-2020**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE le retrait de la délibération du conseil municipal n° 21-08-06-2020 au motif que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail comprend des représentants de la collectivité territoriale [...] désignés par l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé [...] et non par le conseil municipal.

B - AFFAIRES CULTURELLES

**VIII - REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE « JEAN-LUC RECHER » :
MODIFICATION**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE, à compter du 1^{er} avril 2021, de modifier le règlement intérieur de la médiathèque « Jean-Luc Recher » en instaurant la gratuité pour tous les publics.



IX – MEDIATHEQUE « JEAN LUC RECHER » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention jusqu'à hauteur de 40 % pour l'acquisition de matériel et d'équipement informatique destinés à la médiathèque « Jean-Luc Recher », soit une subvention estimée à 8 712 €,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au compte 218 – Autres immobilisations corporelles – du budget communal 2021,

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui ne serait pas obtenue au titre de cette subvention.

X – ESPACE CULTUREL « MARCEL PAGNOL » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.)

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

ADOPTE le projet de réhabilitation et d'extension de l'espace culturel « Marcel Pagnol »,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.	Postes de recettes	Montant	%
Etudes préalables/Etudes de maîtrise d'œuvre/AMO	320 615 €	Etat -D.S.I.L.	900 000 €	43,36 %
Etudes préalables de faisabilité	16 800 €	Région Normandie	345 456 €	16,64 %
Etude maîtrise d'œuvre	191 880 €	Département de l'Eure	415 152 €	20 %
Autres (AMO, CT, SPS, ...)	111 935 €	Part communale	415 152 €	20 %
Travaux	1 663 762 €			
Extension	934 000 €			
Ascenseur	100 000 €			
Amélioration énergétique	389 762 €			
Aménagements fonctionnels	200 000 €			
VRD	40 000 €			
Autres dépenses	91 382 €			
Publication BOAMP	1 440 €			
Aléas, révisions, actualisations, Assurances	72 952 € 16 990 €			
TOTAL	2 075 760 €	TOTAL	2 075 760 €	



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

REPARTITION DES DEPENSES :

2021	750 000 €
2022 :	1 325 760 €
TOTAL	2 075 760 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à solliciter de l'Etat une subvention de 900 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), soit 43,36 % du montant du projet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à solliciter d'autres co-financements, le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération,

S'ENGAGE à inscrire la dépense correspondante au compte 2313 – Constructions - du budget communal 2021 et 2022,

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

C - AFFAIRES SCOLAIRES

XI - SECTORISATION SCOLAIRE

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation de la carte scolaire par la création d'un secteur évolutif prenant en compte les logements situés dans les voies mentionnées ci-dessous :

Rue Saint Georges
Impasse de la Fontenelle
Impasse du Montier
Rue de la Roque
Résidence de la Roque
Rue de l'Argilière
Clos de l'Argilière
Clos Normand
Clos d'Orléans
Résidence La Croix des Cham
Résidence du Hazey
Rue Charles de Gaulle
Résidence Charles Trenet

DIT que tous les numéros de logements qui seraient créés postérieurement à la présente délibération dans une des voies listées ci-dessus et entrant dans le périmètre défini, ainsi que toute nouvelle voie créée sur le territoire de la commune seront automatiquement intégrés dans le secteur évolutif.



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

D - AFFAIRES FINANCIERES

XII - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

DESIGNE M. JARRY, président pour la partie de séance où le compte administratif est débattu.

XIII - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE les comptes de l'exercice 2020 et le résultat de clôture dressé par Monsieur le Maire faisant ressortir :

Réalisations de l'exercice 2020

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 578 530,68 €	6 564 997,02 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	840 856,70 €	799 784,96 €

Reports de l'exercice 2019

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 500 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 818 631,31 €

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	130 637,56	20 598,00 €

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 578 530,68€	8 064 997,02 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	971 494,26 €	2 639 014,27 €
	6 550 024,94 €	10 704 011,29 €

XIV - AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Le conseil municipal,
A l'unanimité,



CONSTATE :

Résultat de l'exercice	986 466,34 €
Résultats antérieurs reportés	1 500 000,00 €
Résultat à affecter	2 486 466,34 €
Solde d'exécution d'investissement :	
- excédent d'investissement	1 777 559,57 €
Solde des restes à réaliser :	
- besoin de financement	110 039,56 €
Excédent financement d'investissement	1 667 520, 01 €

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2020 :

↻ compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	522 830,65 €
↻ compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	1 963 635,69 €
↻ compte 001 – Excédent d'investissement reporté	1 777 559,57 €

XV - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XVI – LOCAL COMMERCIAL : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DESIGNE M. JARRY, président pour la partie de séance où le compte administratif est débattu.

XVII - LOCAL COMMERCIAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE les comptes de l'exercice 2020 et le résultat de clôture dressé par Madame le maire faisant ressortir :



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Réalisations de l'exercice 2020

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 917,50 €	9 012,82 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 222,40 €	3 063,00 €

Reports de l'exercice 2019

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	33 873,36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	14 789,00 €

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 917,50 €	42 886,18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 222,40 €	17 852,00 €
TOTAL	6 139,90 €	60 738,18 €

XVIII – LOCAL COMMERCIAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

CONSTATE :

Résultat de l'exercice	5 095,32 €
Résultats antérieurs reportés	33 873,36 €
Résultat à affecter	38 968,68 €
Solde d'exécution d'investissement :	
- excédent d'investissement	15 629,60 €
Solde des restes à réaliser :	
- besoin de financement	-
Excédent financement d'investissement	15 629,60 €



DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 :

↗ compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	35 000,00 €
↗ compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	3 968,68 €
↗ compte 001 – Excédent d'investissement reporté	15 629,60 €

XIX – LOCAL COMMERCIAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XX - DEMANDE GARANTIE D'EMPRUNTS DU LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE POUR LA REHABILITATION DES 82 LOGEMENTS COLLECTIFS DU CLOS DES MARGUERITES SIS RUE MAURICE RAVEL

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 629 186 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 117002 constitué de 2 lignes du prêt,

Caractéristiques des 2 emprunts		
	1^{er} emprunt	2^{ème} emprunt
Organisme prêteur	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations
Capital prêté	1 025 000 €	604 183 €
Durée	20 ans	20 ans
Taux effectif global	0,05 %	0,34 %
Produit	PAM – Eco-prêt	PAM – Taux fixe – Complémentaire à l'Eco-prêt
Opération	Réhabilitation	Réhabilitation

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais, à sa substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

XXI- INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE, à compter du 15 mars 2021, de fixer les indemnités des élus municipaux telles que mentionnées ci-dessous :

ELUS	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	55 %
1 ^{er} adjoint	39 %
2 ^{ème} adjoint	20 %
5 adjoints	14 %
1 adjoint	10 %
1 conseiller municipal délégué	10 %
6 conseillers municipaux délégués	4,50%

XXII - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de prendre acte que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune du Val d'Hazey, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2021 qui interviendra au conseil municipal d'avril 2021.